

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

niroGLANZ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit de soin de haute qualité pour les surfaces en acier. Réservé uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
A-5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at
Service émetteur / Regulatory Affairs
téléphone
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
AT5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Distributeur Suisse :
HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144
1228 PLAN-LES-OUATES
Tél. 022 338 35 00
hypros@hypros.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX INFO SUISSE ; 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Réservé uniquement à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

hydrocarbures aliphatiques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur \geq 5 \leq 25 °C

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé uniquement à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Protéger la peau en appliquant une pommade. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié nitrile

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Matériau approprié Natural Latex

z.B.: BRILLANT latexCOMFORT, Art.-Nr. 4451000400

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	bleu foncé		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	env. 5,5	à	8,5
Concentration/H ₂ O	100	%	
température	20	°C	
Remarque	neutre à faiblement alcalin		
Point de fusion			
Valeur	< 30		°C
Point de congélation			
Valeur	env. -4	à	4 °C
Point de sublimation			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	env. 200		°C
Taux d'évaporation			
Remarque	non déterminé		
Le coefficient de l'évaporation			
Remarque	non déterminé		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	0,854		g/cm ³
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Remarque	insoluble		

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité**dynamique**Valeur 15 mPa.s
température 25 °C**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Anhydride sulfureux, oxydes d'azote (NOx), Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	rat		
CL 50	>	5000	mg/m ³
Durée d'exposition	=	4	h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Non irritant

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	= 96	h	
méthode	OCDE 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	
méthode	OECD 202 / ISO 6341 / EEC84/449/V C2		

Toxicité pour les algues (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

NOEL	> 100		mg/l
Durée d'exposition	= 72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**White mineral oil (petroleum)**

Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	= 40	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit est insoluble dans l'eau. Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration. After an intended use this product does not reach the watercourse.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
---------------------	-----------	--

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matière: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

30 % et plus:

hydrocarbures aliphatiques

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CH) 0,0 %

COV (CE) 0,0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

IMO: International Maritime Organization

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

CEFIC: European Chemical Industry Council

PNEC: Predicted no effect concentration

DMEL: Derived minimal effect level

DNEL: Derived no effect level

EC: European Community

EU: European Union

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

UN: United Nations

Informations complémentaires

Nom commercial : niroGLANZ

Numéro de la matiere: SUB302020480000

Version : 5 / EU

Date de révision: 02.01.2018

the date of issue: 11.04.07

remplace la version : 4 / EU

Date d'impression 18.04.18

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

